



Gatineau, 8 juin 2021

Objet : Assouplissements relatifs au port du masque en milieu scolaire et passage en zone jaune

Chers parents et élèves,

Dans le contexte de vague de chaleur qui s'abat actuellement sur le Québec et à la suite d'une recommandation des autorités de Santé publique, le gouvernement a annoncé des assouplissements relatifs au port du masque d'intervention pour les élèves fréquentant un établissement scolaire en zone orange.

À partir d'aujourd'hui, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, tous les élèves de nos établissements scolaires n'auront plus à porter de masque en classe. Les élèves qui le désirent pourront continuer à le porter. Le port du masque sera toutefois obligatoire dans les espaces communs, les corridors et le transport scolaire pour les élèves de la 5^e et la 6^e année du primaire de même que pour ceux du secondaire.

Pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, le masque d'intervention ne sera plus requis en classe, mais les mesures de distanciation devront toutefois continuer de s'appliquer.

Les mêmes mesures relatives au port du masque s'appliqueront également lors du passage de la région en zone jaune, lundi prochain.

Pour plus d'information concernant le port du masque, veuillez vous référer au document [À l'école je me protège et je protège les autres !](#). Pour connaître les mesures qui s'appliqueront en milieu scolaire lors du passage en zone jaune, veuillez consulter la page Web du gouvernement du Québec [Mesures en vigueur : Carte des paliers d'alerte](#).

Je vous prie d'agréer, chers parents et élèves, mes meilleures salutations.

Nadine Peterson

Directrice générale

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais